

Si le chauffeur vous demande de payer la course : vous pourrez vous faire rembourser votre transport directement par votre caisse de sécurité sociale en lui fournissant :

- l'original de la prescription médicale de transport (ou la copie si l'original a déjà été envoyé à l'assurance maladie)



- la facture du taxi.

Attention aux frais d'approche indiqués par le chauffeur : au-delà de 15 €, ils seront à votre charge.



SECR/GUI-001/V.3  
Version à jour au 15/06/2022

**CRRF LA CHÂTAIGNERAIE  
CONVENTION**

48 rue de la Convention  
75015 Paris

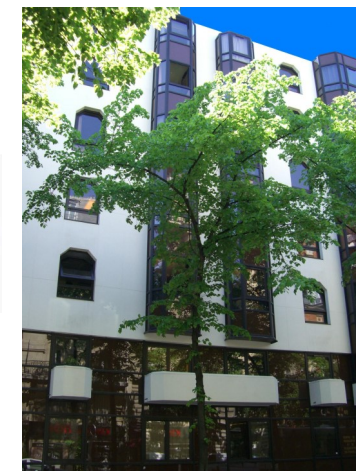
Téléphone : 01.45.78.25.61  
[www.lachataigneraie.fr/paris\\_convention/](http://www.lachataigneraie.fr/paris_convention/)

**LA CHATAIGNERAIE**  
CENTRE DE RÉÉDUCATION ET DE RÉADAPTATION FONCTIONNELLES

## TAXIS CONVENTIONNÉS MODE D'EMPLOI

*Guide à destination des patients*

**CRRF LA CHÂTAIGNERAIE  
CONVENTION**





Seuls les taxis conventionnés sont aujourd'hui remboursés par la sécurité sociale.

*(loi de financement de la sécurité sociale de 2008)*

## COMMENT TROUVER UN TAXI CONVENTIONNÉ :

Vérifier qu'il s'agit effectivement d'un taxi conventionné



**TAXIS G7**

**Téléphone :** 36 07  
01 49 36 10 10

**Application G7 Taxi :** paramétrer l'option Tiers Payant

## **Conseils :**

Nous vous conseillons de réserver à l'avance vos transports pour la semaine entière.

## COMMENT VOUS FAIRE REMBOURSER :

### **Montant de la prise en charge**

Vos frais de transport sont pris en charge par l'Assurance Maladie:

- Soit à 65% (les 35% restants, étant à votre charge ou remboursés par votre mutuelle).
- Soit à 100% : accident de travail, maladie professionnelle, transport en lien avec une affection de longue durée...

## **DOCUMENTS À FOURNIR :**

Si le chauffeur de taxi conventionné vous dispense de l'avance de frais (seuls les 35% devront lui être payés) dans ce cas :

Présenter au chauffeur **l'attestation de carte vitale** où figure une date d'édition inférieure à 1 an.

- *Le service des admissions peut mettre à jour et éditer une copie de votre attestation de carte vitale.*



Remettre à chaque course une photocopie recto verso de la prescription médicale de transport qui vous a été remise le jour de votre admission **attention conserver l'original** (la secrétaire vous délivrera 4 photocopies, les suivantes seront à votre charge).

- **Signer le volet facturation** présenté par le chauffeur (il vous demandera le numéro FINESS de l'établissement : 75 082 5184)